

Rapport annuel 2008



Rapport annuel 2008

Editeur bpa – Bureau de prévention des accidents
Rédaction Hedy Rudolf, Magali Dubois
Traduction Monique Cahannes, Denise Starck
Conception, mise en page Partner & Partner, Winterthour
Photo de couverture Westside, Berne, lire texte p. 32
Crédits photographiques bpa; couverture, pp. 7, 17, 29: Ruben Wyttenbach; pp. 5, 25: Iris Andermatt
Tirage 4400 exemplaires
Imprimé sur papier fabriqué à l'aide de matières premières décolorées sans chlore.

© bpa 2009

Tous droits réservés. La reproduction partielle est autorisée avec mention de la source.
N° ISSN 0487-8078

Editorial



Renouveau et tradition

En mars 2008, les quelque cent collaborateurs que compte le bpa ont investi les nouveaux locaux de l'entreprise à la Hodlerstrasse, au cœur de Berne. Pour les plus fidèles d'entre eux, c'est une page de vie professionnelle qui se tournait, avec son lot d'expériences, d'apprentissages et de souvenirs. Mais pour tous, le déménagement a été porteur d'un élan perceptible au fil de ces pages. Nombre de projets d'envergure ont été menés à bien en 2008, grâce à un engagement sans cesse renouvelé: outre le déménagement, citons le lancement des activités du Centre de formation du bpa, la nouvelle organisation des délégués à la sécurité ou encore l'ancrage de notre nouvelle identité visuelle dans tous nos supports de communication.

Renouveau et tradition, telles sont les valeurs dont le bpa s'est inspiré en 2008. Notre actualité a été présentée lors d'une grande fête dans les nouveaux locaux, à laquelle partenaires et collaborateurs ont été conviés. A cette occasion, les visiteurs ont aussi découvert une exposition sur 70 ans de recherche, conseils et campagnes qui constituent le fondement de notre travail quotidien. Des activités aussi riches que variées dont le rapport annuel 2008 vous livre quelques aperçus.

A handwritten signature in black ink, reading 'Brigitte Buhmann'.

Brigitte Buhmann
Directrice

Sommaire

Le bpa	Ça déménage au bpa!	8
	Le bpa en fêtes	9
	Organisation	10
	Evolution des accidents	11
	Comptes annuels 2008	12
Recherche	Projets:	
	Capacité de conduire réduite	18
	Accidents de motocyclistes: attitudes et expériences	19
	Evaluation du modèle du bpa «50/30 km/h en localité»	20
	Les dangers des routes hors localité	21
	La formation en deux phases sous la loupe	22
La vitesse en tant que facteur de risque	23	
Formation	Formation continue: Ouverture d'un nouveau centre au bpa	26
	Education: Promotion de la sécurité dans les écoles	27
	Courrier bpa enfants: envoyé à un million de parents depuis 1980	28
Conseils	Projets:	
	Audits de sécurité routiers et formation des vérificateurs	30
	Expertise pour le nouvel arrêt de tram à Reinach/BL	31
	Un paquet de mesures de sécurité pour le complexe Westside à Berne	32
	Conseil pour le plus grand skate park de Suisse	33
	Promotion de l'activité physique dès le plus jeune âge	34
	Partenariat sportif avec les cantons	35
	Critères de qualité pour des lieux de vacances sûrs	36
	Sécurité des produits: Brassards gonflables à l'examen	37
Conseil juridique: Arrêts du Tribunal fédéral sur www.bpa.ch	38	
Communication	Campagnes:	
	Alcool: En forme pour conduire?	40
	Sports de neige: les stands de test de casques du bpa pris d'assaut	41
	Journée nationale de la lumière: avec le conseiller fédéral Moritz Leuenberger	42
	Publications: Un nouvel habit pour les publications	43
Réseau	Partenariat: La recette de la Suva pour prévenir les ANP:	
	campagnes grand public et prestations spécifiques	46



Le bpa

En 2008, le bpa a fêté ses 70 ans d'existence. Pas loin de trois quarts de siècle consacrés à un engagement sans faille pour la prévention des accidents non professionnels. Hasard du calendrier, c'est aussi cette année que le bpa a investi de nouveaux locaux. Le tout fut donc fêté dans la joie, et avec un brin de fierté, en compagnie des partenaires du bpa, mais aussi des collaborateurs et de leurs familles.

Ça déménage au bpa!

Pendant près d'un demi-siècle, le bpa était domicilié à la Laupenstrasse 11, dans le bâtiment de la Suva (Suvahaus). Début mars 2008, en emménageant dans ses nouveaux locaux à la Hodlerstrasse 5a, il a entamé un nouveau chapitre de son histoire.

En 1931, un ouvrage architectural d'importance de style Bauhaus voyait le jour à la Laupenstrasse 11: le «Suvahaus» dû à l'architecte Otto-Rudolf Salvisberg. Le bpa était locataire dans ce bâtiment pendant près de 50 ans. La Suva ayant besoin de plus d'espace, le bpa a dû, en 2005, chercher de nouveaux locaux. Un véritable défi! En effet, le nouveau siège du bpa devait non seulement être situé dans le centre de Berne, mais le loyer devait aussi être raisonnable. De plus, les nouveaux locaux devaient refléter l'identité du bpa.



Du gros-oeuvre ...



... à des places de travail attrayantes et ergonomiques.

Chercher – trouvé!

En 2006, après l'examen de nombreux objets, le choix s'est fixé sur un bâtiment occupé auparavant par Swisscom et situé à la Hodlerstrasse 5a, au milieu d'un triangle formé par le Kunstmuseum, le Amtshaus et la Maison des Cantons. En tant que premier locataire de cet ensemble de bâtiments à rénover, le bpa a eu son mot à dire quant aux travaux à effectuer. AXA Winterthur, propriétaire du bâtiment, a en effet été totalement à l'écoute des besoins du bpa en termes d'équipements techniques, de surfaces, de sécurité et d'autonomie. Le mobilier des nouveaux postes de travail est homogène et correspond aux exigences ergonomiques actuelles.

Action!

Une équipe du bpa était responsable du déménagement. Pour que le bpa continue de fonctionner normalement, les autres collaborateurs du bpa n'avaient que trois tâches à accomplir: jeter (70 m³!), emballer et déballer. A partir du 29 février 2008, ça déménageait vraiment au bpa: en seulement 3 jours, plus de 1500 cartons, de nombreuses machines de bureau, toute l'informatique et la téléphonie ont passé de la Laupenstrasse à la Hodlerstrasse. Et quelques jours seulement après le déménagement, ça déménageait de nouveau au bpa ... mais cette fois dans le sens fonctionnel et engagé du centre de compétences pour la prévention des accidents.

Le bpa en fêtes

Le hasard a voulu que le déménagement du bpa coïncide avec ses 70 ans d'existence. Deux bonnes raisons pour faire la fête! Le 25 avril, le bpa a donc invité ses partenaires, des politiciens et d'autres personnalités. Et le lendemain, une fête haute en couleurs réunissait les collaborateurs du bpa et leurs familles dans la cour intérieure de la Hodlerstrasse.

25 avril 2008: les invités ont ouverts de grands yeux en entrant à la Hodlerstrasse 5a! En effet, un peintre était encore à l'ouvrage. Mais il s'avéra bien vite qu'il faisait partie des animations et qu'il accompagnerait les quelque 120 invités jusqu'au bout de l'après-midi. Après les allocutions de Monsieur Ulrich Fricker, président du conseil de fondation du bpa et de Mesdames Brigitte Buhmann, directrice du bpa et Regula Rytz, membre de l'Exécutif de la ville de Berne, les invités ont fait le tour du propriétaire tout en s'informant des activités des collaboratrices et collaborateurs du bpa. Sous la forme d'un portrait d'entreprise animé, les invités ont pu se faire une image vivante des compétences clé du bpa. Quelques invités ont encore eu le temps de regarder une exposition créée spécialement pour cette occasion et qui présentait un certain nombre d'affiches réalisées au cours des 70 dernières années, un vrai voyage dans le temps à travers la prévention des accidents.

Merci à toutes et tous!

Samedi 26 avril 2008: à 11 heures, par une magnifique journée de printemps, les portes de la Hodlerstrasse étaient à nouveau ouvertes, mais cette fois pour les collaborateurs du bpa et leurs familles. La fête était belle et agrémentée de nombreuses attractions pour petits et grands. Mais le clou de la journée aura certainement été le concert de Tomazobi, les troubadours trash bernois. Avec plein de jeux de mots, ils ont accompagné le public tout l'après-midi. Le temps a passé vite, trop vite. Vers 17 heures, les rayons de soleil délaissaient la cour intérieure, mettant ainsi fin à cette belle fête.



120 invités découvrent le nouveau centre de compétences pour la prévention des accidents.



Le groupe bernois Tomazobi se produit pour le plus grand plaisir des collaborateurs du bpa.

Organisation

Conseil de fondation

Président

Ulrich Fricker, dr ès sc. éc. HSG, président de direction de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (Suva), Lucerne; représentant de la direction de la Suva

Vice-président

Diether Kuhn, dr en droit, département Management du marché, La Mobilière, Berne; représentant de l'Association Suisse d'Assurances (ASA)

Membres

Beat Arnet, dr med. MHA, chef de la division des services prévention de la Suva, Lucerne; représentant de la direction de la Suva

Dominique Babey, chef de section Marché du travail/Assurance-chômage SECO, Berne; représentant du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Edouard Currat, ing. chimiste EPF, MBA-HEC, membre de la direction de la Suva, Lucerne; représentant de la direction de la Suva

Karl Ehrenbaum, membre de la direction, directeur domaine de la santé de la «Zurich», Zurich; représentant de l'ASA

Werner Jeger, avocat et notaire, vice directeur de l'Office fédéral des routes (OFROU), Berne; président et représentant du Fonds de sécurité routière (FSR)

Stefan Kaufmann, lic. rer. pol., directeur de santé suisse, Soleure; représentant des autres assureurs regroupés

Michel Mäder, responsable assurances personnes est, La Mobilière, Berne; représentant de l'ASA

Heinz Roth, lic. iur., responsable de la prévention à l'ASA, Zurich; représentant de l'ASA

Heinrich Nydegger, secrétaire syndical du secrétariat central de l'UNIA, Berne; représentant des travailleurs au sein du Conseil d'administration de la Suva

Urs Wernli, président central de l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA), Berne; représentant des employeurs au sein du Conseil d'administration de la Suva

Direction

Brigitte Buhmann, directrice
Stefan Siegrist, directeur suppléant
Jörg Thoma, directeur adjoint
Guido Fürer
Paul Reichardt
Urs Kottmann

Divisions et sections

Direction

Brigitte Buhmann, directrice

Finances

Martin Salzmann

Service de presse

Rolf Moning
Magali Dubois

Recherche/Formation

Stefan Siegrist, directeur suppléant

Recherche

Roland Allenbach

Education

Christian Scherer

Formation

Markus Hubacher

Conseil/Délégués à la sécurité

Jörg Thoma, directeur adjoint

Technique de la circulation

Christian A. Huber

Sport

Fränk Hofer

Habitat/Loisirs/Produits

Martin Hugli, dipl. Ing. HTL

Délégués à la sécurité

Rolf Winkelmann

Communication/Affaires publiques

Guido Fürer

Campagnes/Marketing

Peter Matthys

Publications/Langues

Magali Dubois

Logistique/Droit/Personnel

Paul Reichardt

Droit/Personnel

Urs Kottmann

Informatique

Peter Schöenthal

Logistique

Paul Reichardt

Le bpa occupe 120 personnes (apprentis compris), ce qui correspond à 94,6 postes à temps complet.

Etat au 31.12.2008.

Evolution des accidents

Chaque année, en Suisse, 1,3 millions de personnes subissent un accident et 2100 en meurent. D'après les dernières extrapolations du bpa, environ 1 million de personnes sont victimes d'un accident non professionnel et 1850 d'entre elles y laissent leur vie. Ces chiffres incluent tous les cas nécessitant un traitement médical.

Circulation routière

En 2008, la police a enregistré 61 342 accidents, 25 556 personnes ont été blessées et 357 tuées. Compte tenu des cas non recensés par la police, le bpa estime que, chaque année, quelque 94 000 personnes sont victimes d'un accident de la route. A l'intérieur des localités, les piétons, en particulier les enfants et les personnes âgées ainsi que les jeunes conducteurs de deux-roues, sont particulièrement menacés. Les jeunes automobilistes sont victimes de nombreux accidents, surtout sur les routes principales hors des localités. En 2008, 6023 accidents liés à l'alcool ont été enregistrés. Ces accidents ont fait 2618 blessés et 58 tués. Ainsi, selon la statistique officielle, un accident mortel sur six est imputable à l'alcool, ce qui représente une diminution par rapport aux années précédentes. Le chiffre réel des accidents, des blessés et des tués liés à l'alcool au volant est inconnu, car l'alcoolémie du conducteur n'est pas systématiquement relevée après un accident. Ne pas adapter sa vitesse aux conditions ou ne pas respecter les limitations de vitesse constitue la cause concomitante possible la plus fréquente des accidents de la circulation routière. Ainsi, en 2008, 147 personnes ont été tuées dans des accidents liés à la vitesse, ce qui correspond à 40% de l'ensemble des victimes de la route.

Sport

Le nombre des accidents de sport est estimé à environ 300 000 par an. 70% des accidents se répartissent sur dix types de sport et les 30% restants sur tous les autres. 130 de ces accidents ont une issue fatale.

Habitat et loisirs

Dans le domaine de l'habitat, on dénombre quelque 600 000 accidents par an, dont près de 1400 accidents mortels. En résumé, les accidents les plus graves et les plus fréquents sont:

- les chutes dans les escaliers et de plain-pied (glissades; les seniors sont particulièrement touchés),
- les brûlures,
- les coupures dues à des éclats de verre, à de la tôle.

Outre les accidents lors de déplacements ou d'occupations à la maison, on observe une multiplication des blessures liées à des activités annexes, en particulier à des travaux agricoles avec des appareils ou des outils, ou au traitement et au transport du bois (travaux forestiers).

Le bpa dans les médias

En 2008, 5318 coupures de presse, dans lesquelles le bpa a été mentionné, ont été recensées. L'étude sur les coûts économiques et sociaux des accidents a connu un large retentissement. Pour la première fois en effet, les coûts matériels et immatériels de l'ensemble des accidents non professionnels ont pu être établis à 54 milliards de francs par an. Autres thèmes très prisés en 2008: la vitesse, avec à nouveau une grande attention médiatique pour la problématique des chauffards, mais aussi avec le Forum du bpa consacré à ce thème. Enfin, la question de la sécurité des passages piétons a permis au bpa de mettre en évidence son expertise dans ce domaine. Du côté du sport, une nouvelle fois, le taux de port du casque de sports de neige, de même que la pertinence ou non d'une obligation de port, ont fait couler beaucoup d'encre. Le paysage médiatique évolue à grande vitesse. Avec les médias online, le bpa bénéficie de nouveaux canaux d'information qui contribuent également à faire connaître son travail et ses positions au grand public.

Comptes annuels 2008

Bilan au 31 décembre

Actif	2008		2007	
	CHF (en milliers)	%	CHF (en milliers)	%
Liquidités	747	4,31	1 515	8,06
Dépôts à terme	1 000	5,78	0	0
Créances				
• clients	94	0,54	903	4,80
• Fonds de sécurité routière	0	0	107	0,57
• Caisse de compensation, compte courant Suva	507	2,93	0	0
• collaborateurs	11	0,06	8	0,04
• impôt anticipé, dépôts de garantie pour loyer	124	0,72	129	0,69
Stock d'imprimés	p.m.		p.m.	
Actifs transitoires	3 835	22,15	3 150	16,75
Actifs circulants	6 318	36,49	5 812	30,91
Machines, mobilier, véhicules	p.m.		p.m.	
Immobilisations financières	10 994	63,51	12 992	69,09
Actifs immobilisés	10 994	63,51	12 992	69,09
Total	17 312	100,00	18 804	100,00

Passif	2008		2007	
	CHF (en milliers)	%	CHF (en milliers)	%
Exigibilités à court terme	1 351	7,80	1 192	6,34
Passifs transitoires	411	2,38	477	2,54
Provisions	980	5,66	1 015	5,40
Délimitations du budget	1 143	6,60	2 907	15,46
Fonds étrangers	3 885	22,44	5 591	29,74
Capital de fondation	200	1,15	200	1,06
Moyens disponibles pour prestations de prévention	1 012	5,85	0	0
Réserves	12 215	70,56	12 215	64,96
Excédent de produits	0	0	798	4,24
Fonds propres	13 427	77,56	13 213	70,26
Total	17 312	100,00	18 804	100,00

Comptes d'exploitation du 1^{er} janvier au 31 décembre

Produits	Exercice 2008		Exercice 2007	
	CHF (en milliers)	%	CHF (en milliers)	%
Contribution LAA ordinaire	19 486	73,40	18 320	66,47
Contribution LAA exceptionnelle	1 099	4,14	0	0
Mandat de prestations FSR	1 916	7,22	1 857	6,74
Financement de projets FSR	1 082	4,07	1 175	4,26
Campagne en partenariat FSR	1 757	6,62	2 915	10,58
Prestations de prévention diverses	2 824	10,64	2 712	9,84
Produits divers	253	0,95	280	1,02
Résultat financier	-1 868	-7,04	301	1,09
Total	26 549	100,00	27 560	100,00

LAA = Loi sur l'assurance-accidents; FSR = Fonds de sécurité routière

Charges	Exercice 2008		Exercice 2007	
	CHF (en milliers)	%	CHF (en milliers)	%
Charges de personnel	14 075	53,01	13 164	47,76
Infrastructure, administration	2 458	9,26	2 759	10,01
Recherche	759	2,86	773	2,80
Formation	1 214	4,57	691	2,51
Conseils	218	0,82	71	0,26
Délégués bpa à la sécurité	268	1,01	265	0,96
LSIT	98	0,37	28	0,10
Communication	4 213	15,87	5 824	21,13
Coopérations	477	1,80	272	0,99
Campagne en partenariat FSR	1 757	6,62	2 915	10,58
Affectation des moyens disponibles pour prestations de prévention	1 012	3,81	0	0
Excédent de produits	0	0	798	2,90
Total	26 549	100,00	27 560	100,00

LSIT = Loi sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques

Annexe aux comptes annuels

Indications complémentaires relatives à la présentation des comptes selon l'art. 663b CO

1. Valeur d'assurance incendie

2008: CHF 2 887 000

2007: CHF 4 078 680

2. Evaluation du risque

Pour garantir la conformité des comptes annuels avec les règles applicables en matière de présentation des comptes ainsi que la régularité du rapport de gestion, des dispositions internes ont été prises. Celles-ci se rapportent aux procédures et systèmes de comptabilité, qui ont été mis à niveau, ainsi qu'à l'établissement des comptes annuels.

Durant l'exercice écoulé, aucun risque qui pourrait causer un préjudice important ou durable à l'état du patrimoine, des résultats ou à la situation financière de l'entreprise n'a été identifié.

3. Utilisation du produit

L'excédent comptable sert à alimenter le poste de fonds propres «Moyens disponibles pour prestations de prévention». CHF 1,012 millions lui ont été affectés en 2008.

Les moyens disponibles pour des prestations de prévention seront employés, après libération par le Conseil de fondation, de manière appropriée pour des prestations de prévention.

4. Autres indications

Aucune autre indication concernant l'annexe aux comptes annuels selon l'art. 663b CO

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation du bpa

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Bureau suisse de prévention des accidents bpa comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe (pages 12 à 14) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et au règlement, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces

risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre: une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et au règlement.

Sans apporter de réserve à notre appréciation, nous attirons l'attention sur la remarque 3 de l'annexe aux comptes annuels où il est fait état de la description de l'affectation de l'excédent comptable aux comptes de réserves à buts définis.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. Au cours de notre révision selon l'art. 728 al. 1 ch. 3 CO et selon la norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que des membres du Conseil de fondation et de la direction disposent d'un droit de signature individuelle. De ce fait, le principe des « quatre-yeux » n'est pas respecté et il existe ainsi un point faible dans le système de contrôle interne.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Martin Hirsiger Jörg Kalbermatter
Expert-réviseur agréé, Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Gümligen-Berne, le 6 avril 2009



Recherche

Au fil des ans, le nombre impressionnant de projets de recherche effectués par le bpa ne se dément pas. Preuve est ainsi faite, s'il le fallait encore, de notre assise dans ce domaine. En 2008, le thème de la vitesse a été à l'honneur, avec, entre autres, des résultats scientifiques sur les routes hors localité, sur les comportements des motards et une évaluation du modèle 30/50 km/h du bpa, sans oublier le Forum du bpa entièrement consacré à ce thème.

Projets

Capacité de conduire réduite

Le dossier de sécurité «Capacité de conduire réduite» du bpa s'est proposé de déterminer les mesures à prioriser pour améliorer la capacité de conduire sur les routes suisses. Il en ressort que des interventions dans les domaines de l'alcool et de la fatigue s'avèrent particulièrement pertinentes.

La Loi suisse sur la circulation routière stipule que tout conducteur d'un véhicule doit, durant la conduite, être en possession des capacités physiques et psychiques nécessaires à cette activité. Des substances comme l'alcool, les drogues ou les médicaments agissent sur le système nerveux central et affectent les facultés de réaction. De même, des facteurs comme la fatigue et la distraction réduisent la capacité de conduire.

L'ouvrage de référence du bpa qui a vu le jour a pour ambition de refléter le niveau actuel des connaissances sur ce thème. Il doit permettre une prise de décisions fondée pour les personnes et les institutions chargées de planifier et de financer les mesures de prévention routière.

La capacité de conduire réduite contribue à une part importante des accidents de la route. Le travail de recherche est parvenu à la conclusion que la capacité de conduire est surtout mise à mal par l'état d'ébriété et la fatigue. La distraction constitue un problème ponctuel, mais – du fait de sa diversité – il ne peut être traité que difficilement de manière ciblée. Les drogues et les médicaments ne jouent pour leur part qu'un rôle mineur, notamment si on les compare aux autres facteurs. Les mesures qui se focalisent sur certaines substances en particulier n'apparaissent que peu opportunes.

Pour améliorer la sécurité routière liée à la problématique de la capacité de conduire, l'association de mesures ayant des cibles différentes s'avère nécessaire:

- mesures universelles à l'intention de tous les usagers de la route (p. ex. bandes sonores en milieu de chaussée sur les tronçons dangereux ou campagnes de communication pour une meilleure prise de conscience du problème);
- mesures sélectives destinées aux personnes présentant un profil de risque élevé (p. ex. alcool interdit aux nouveaux conducteurs et aux chauffeurs professionnels);
- mesures s'adressant aux personnes ayant déjà eu un comportement à risque (p. ex. augmenter l'attrait d'une participation volontaire aux cours de rééducation pour délinquants de la conduite en état d'ébriété).

Les dossiers de sécurité, des documents de base

Les dossiers de sécurité du bpa servent notamment de base au financement de projets de prévention par le Fonds de sécurité routière (FSR). Jusqu'en 2008 inclus, le bpa a publié quatre dossiers de sécurité (en allemand avec résumé en français):

- Produits de protection:
www.bfu.ch/PDFLib/833_22473.pdf
- Capacité de conduire réduite:
www.bfu.ch/PDFLib/1077_22473.pdf
- Trafic cycliste:
www.bfu.ch/PDFLib/894_22473.pdf
- Trafic piéton:
www.bfu.ch/PDFLib/972_22473.pdf

Accidents de motocyclistes: attitudes et expériences

Chaque année, quelque 1500 motocyclistes sont grièvement blessés et une centaine décède. Les causes des accidents sont multiples. Une étude du bpa présente les facteurs de risque d'accident liés aux motocyclistes eux-mêmes.

Rouler à moto, c'est dangereux. Le risque d'être grièvement blessé ou tué est beaucoup plus élevé qu'en voiture, par exemple. C'est pourquoi le bpa a mené une enquête scientifique sur ce sujet. Des centaines de motocyclistes ont été interrogés à trois reprises sur une période de dix ans (1998, 1999 et 2007). Il a ainsi été possible d'identifier quels facteurs de risque et de protection existaient dès le début et ont eu une influence sur les accidents subséquents et d'autres caractéristiques.

Durant ces dix années, un quart environ des personnes interrogées – près de la moitié chez les femmes – a arrêté de rouler à moto, principalement pour des raisons familiales ou financières.

Chez les personnes qui enfourchent toujours leur moto, les engins des catégories enduro et chopper sont abandonnés au profit des scooters. Pour ce qui est de la cylindrée, la tendance est aux machines plus puissantes. En revanche, le nombre de kilomètres parcourus est plutôt à la baisse. Étonnamment, les personnes dont des amis ou des parents ont eu un accident transgressent plus fréquemment les règles de la circulation comme les limitations de vitesse, l'interdiction de dépasser ou la distance de sécurité. Les personnes qui ont une formation scolaire supérieure, peu d'expérience de la conduite d'une moto, qui parcourent un nombre élevé de kilomètres, dépassent (d'après leurs propres déclarations) les limitations de vitesse plus souvent qu'à leur tour et enfourchent leur moto principalement pendant leur temps libre ont un risque d'accident plus élevé.

Relevons toutefois qu'il est difficile de prévoir qui sera victime d'un accident. En effet, le pronostic ne s'est révélé exact que pour une petite partie des accidentés. Cela est surtout dû au fait que, dans la présente étude, seuls les facteurs d'influence liés aux personnes et à leur comportement ont été retenus. Mais les accidents de moto sont aussi fortement influencés par des facteurs situationnels (par ex., autres usagers de la route ou état de la chaussée). Pour des pronostics plus justes, il faut donc aussi en tenir compte.

Plus d'informations:

- www.bfu.ch/PDFLib/1137_74.pdf
(en allemand avec résumé en français)
- www.bfu.ch/PDFLib/1134_68.pdf
(Brève de recherche)

Evaluation du modèle du bpa «50/30 km/h en localité»

Fin 2006, la Suisse comptait 2057 zones 30 et 208 routes à orientation trafic réaménagées, comme le montre une évaluation du modèle «50/30 km/h en localité» du bpa, publiée en 2008.

Modérer la vitesse améliore la sécurité routière, en particulier à l'intérieur des localités. A cette fin, la valorisation de l'espace routier sur les routes à orientation trafic au moyen de mesures d'aménagement et les zones 30 dans les quartiers constituent des mesures de prévention appropriées. Le modèle 50/30 km/h du bpa combine ces deux approches en une solution globale. Les directives restrictives de 1989 relatives aux zones 30 n'ont toutefois pas permis une mise en application rapide du modèle. Ce n'est qu'avec l'assouplissement de ces directives en 2002 qu'une base légale permettant une propagation active du modèle a été créée. Cinq ans plus tard, le bpa a examiné le degré de notoriété et l'état d'avancement de la mise en œuvre du modèle, dans le but de savoir si des mesures s'imposent et de formuler des interventions potentielles.

Les caractéristiques des zones 30 ont été déterminées en premier lieu par l'analyse des décisions archivées par les autorités de signalisation, accompagnées des expertises et plans correspondants. Celles des routes à orientation trafic réaménagées ont pour leur part été relevées essentiellement sur le terrain. Les caractéristiques spécifiques aux communes et aux cantons (p. ex. population) ont été tirées des statistiques disponibles.

Les résultats de l'étude incitent le bpa à poursuivre la promotion de son modèle 50/30 km/h en localité, dont la mise en œuvre serait facilitée par l'adaptation de l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière et de celle sur la signalisation routière. Le travail de relations publiques et de communication avec les spécialistes et autorités compétentes doit toutefois être optimisé.

Principaux résultats de l'évaluation du processus:

- Jusqu'à la fin 2006, 2057 zones 30 ont obtenu une autorisation. On constate une augmentation marquée depuis 2002. Le potentiel des zones 30 est très élevé: en Suisse selon une estimation, seules ¼ des zones bâties sont soumises à ce régime de vitesse.
- Les routes à orientation trafic réaménagées sont très rares: on en dénombrait 208 à la fin 2006. Ce n'est qu'à la fin des années 90 que leur diffusion a légèrement augmenté. Les tronçons de route à orientation trafic réaménagés sont généralement trop courts pour pouvoir produire leurs effets. Le potentiel est ici extrêmement élevé (environ 98%).
- Le modèle 50/30 km/h du bpa est mis en œuvre tout au plus partiellement. 52 communes ont procédé aux deux interventions (réaménagement de routes à orientation trafic et mise en place de zones 30), 113 présentent seulement des routes à orientation trafic réaménagées et 564 seulement des zones 30. Ainsi, environ 2000 communes n'ont pris aucune des deux mesures.

Téléchargement de l'étude:

www.bfu.ch/PDFLib/1154_74.pdf

(en allemand avec résumé en français)

Les dangers des routes hors localité

Les routes hors localité (sans les autoroutes) sont le type de routes le plus dangereux. On y recense 53% de l'ensemble des tués sur les routes suisses (moyenne à long terme). Le bpa a réalisé une étude dans laquelle il a analysé les facteurs de risque à l'origine de blessures graves ou mortelles, et formulé des mesures de prévention.

Les principales catégories d'accidents sur les routes hors localité sont:

- les collisions avec des véhicules circulant en sens inverse
- les collisions avec des obstacles fixes hors de la chaussée
- les collisions aux nœuds (intersections et débouchés)

Sur la base de la statistique des accidents de la route en Suisse, le bpa a déterminé les facteurs de risque qui interviennent en cas de blessures graves, mortelles ou seulement légères, ou lorsque l'accidenté s'en sort indemne.

Le facteur d'influence n°1 pour la gravité des blessures est le type de véhicule avec lequel on est en route. Les usagers de deux-roues motorisés ont un risque considérablement plus élevé de subir des blessures graves que les occupants de voitures de tourisme: jusqu'à 27 fois plus selon la catégorie d'accidents.

Vient ensuite le port de la ceinture de sécurité ou du casque. Ces équipements de protection permettent de diviser par 6 le risque de blessures graves ou mortelles.

Un autre facteur très important est la nature de l'obstacle. Les collisions de voitures de tourisme avec des arbres sont à l'origine de sensiblement plus de tués que toutes les autres combinaisons de collisions entre un véhicule et un obstacle.

La consommation d'alcool fait progresser non seulement le risque d'accident, mais aussi le risque de blessures graves.

D'autres facteurs préjudiciables au risque de blessures graves sont un âge avancé (vraisemblablement du fait d'une plus grande vulnérabilité physique), le sexe (femmes) et la limitation de vitesse en vigueur (plus elle est élevée, plus les blessures sont graves).

Une série de mesures est recommandée pour améliorer la sécurité des routes hors localité, parmi lesquelles:

- glissière de sécurité centrale sur les routes hors localité très fréquentées
- bordures de chaussée libres d'obstacles sur une largeur de 6 m ou plus
- contrôles de police considérablement renforcés sur les routes hors localité: à l'heure actuelle, seuls 3% des contrôles de vitesse ont lieu sur ce type de routes
- contrôles du port de la ceinture et de l'alcoolémie intensifiés

Téléchargement de l'étude:

www.bfu.ch/PDFLib/1207_74.pdf

(en allemand avec résumé en français)

La formation en deux phases sous la loupe

La nouvelle formation à la conduite en deux phases a été introduite à la fin de l'année 2005. De 2003 à 2011, le bpa mène une vaste étude afin d'en évaluer le bénéfice pour la sécurité routière.

La formation à la conduite en deux phases est en vigueur depuis le 1er décembre 2005. Le permis de conduire n'est plus octroyé d'office pour une période illimitée, mais pour une période probatoire de trois ans. Pendant cette période, deux cours de formation complémentaire d'une journée doivent être suivis. Le but de ces cours est d'apprendre aux nouveaux conducteurs à prévenir les situations à risque et à conduire de manière écologique et conviviale. Outre cette formation complémentaire, les infractions seront punies plus sévèrement durant la période probatoire. En effet, le premier retrait du permis de conduire prolongera la période probatoire d'une année et, en cas de récidive, le permis de conduire sera annulé.

L'Office fédéral des routes (OFROU) a chargé le bpa d'évaluer l'effet du nouveau système de formation sur la sécurité routière. Pour cela, le bpa analyse les données des accidents enregistrés par la police. À l'heure actuelle, l'analyse des accidents ne permet pas encore de tirer des conclusions quant à l'efficacité du modèle. Des résultats fiables ne seront possibles que dans quelques années.

Afin d'évaluer la formation en deux phases, et en sus de l'analyse des accidents, le bpa mène aussi d'autres études dans le cadre de ce mandat. Ainsi, les nouveaux conducteurs sont interrogés sur leurs comportements, attitudes et connaissances. La comparaison entre les nouveaux conducteurs soumis au nouveau système de formation et ceux qui ne l'ont pas été, soit entre ceux qui ont suivi ou pas une formation complémentaire permettra de tirer des conclusions quant à l'efficacité du nouveau système. Conformément aux attentes, on voit aujourd'hui déjà que, pendant la période probatoire, les nouveaux conducteurs font état de moins de comportements délictueux comme la conduite en état d'ébriété, les excès de vitesses et le fait de ne pas

porter la ceinture de sécurité que ceux qui ont obtenu leur permis de conduire tout de suite – soit sans période probatoire.

L'évaluation des cours de formation est aussi un des éléments du projet: il s'agit, en particulier, d'examiner si les cours sont correctement organisés. Dans ce domaine aussi, il est encore trop tôt pour livrer des conclusions définitives quant à leur effet. Toutefois, certaines lacunes dans leur mise en œuvre ont été découvertes, lacunes qu'il s'agit de combler en collaboration avec les institutions responsables. Cette intervention permettra de contribuer très rapidement à une amélioration continue du nouveau système de formation.

Le projet en bref

Durée

2003 à 2011

Partenaires

CSR, asa, OFROU

Objectifs

Examiner les effets et l'utilité du nouveau système de formation à la conduite

Le projet comprend:

- l'évaluation des résultats (analyse des accidents)
- l'évaluation de l'impact (enquête auprès des nouveaux conducteurs)
- l'évaluation du processus (évaluation des cours)

La vitesse en tant que facteur de risque

La vitesse est une des principales causes des accidents de la route. Ce thème a été analysé de plus près dans une brève d'infos destinée au Fonds de sécurité routière (FSR).

La vitesse a une influence décisive sur les accidents. Elle pèse aussi bien sur la probabilité d'avoir un accident que sur la gravité des conséquences qui en résultent.

La vitesse figure comme cause d'accident dans 17,4% de tous les accidents enregistrés par la police. Il est très probable que ce pourcentage est plutôt sous-estimé. Une cause plus fréquente est le fait de ne pas adapter la vitesse aux conditions de la route ou à son tracé. Ce sont les hommes de moins de 35 ans qui sont le plus souvent impliqués dans des accidents dus à la vitesse.

Une hausse de 1 km/h de la vitesse moyenne effectivement adoptée augmente le risque d'accident de 3% environ. Selon un calcul basé sur un modèle mathématique, augmenter la vitesse maximale autorisée sur autoroute de 120 à 130 km/h résulterait en 6 tués et 42 blessés graves de plus par année.

Dans la circulation routière, il faut distinguer trois différents types de vitesse:

- les vitesses effectivement adoptées
- les vitesses autorisées (limitations de vitesses)
- les vitesses de base et de projet (c'est-à-dire les vitesses pour lesquelles les routes sont conçues sur la base d'aspects physiques et dynamiques)

Idéalement, les vitesses de base et de projet, les limitations de vitesse signalées et les vitesses effectivement adoptées devraient être le plus proche possible. Dans ce cas, l'appréciation des conducteurs quant à la vitesse possible coïncide avec le niveau d'aménagement de la route et ce qui est autorisé par la loi.

Sur la base de ces connaissances, le FSR va lancer une campagne de plusieurs années sur le thème de la vitesse.

Mesures efficaces pour contrer les accidents dus à la vitesse:

- solutions techniques comme les contrôles électroniques de stabilité
- contrôles de police combinés à des campagnes multimédia
- cours et lettres personnalisés aux conducteurs concernés
- mesures techniques de sécurité pour diminuer la gravité des accidents (par ex. glissières de sécurité centrales)

Plus d'informations:

http://www.bfu.ch/PDFLib/1174_105.pdf

(en allemand uniquement)



Formation

2008 a vu l'aboutissement d'un projet aussi ambitieux qu'important pour le bpa: la création d'un Centre de formation. Avec une palette d'une vingtaine de cours, divers publics auront l'occasion d'acquérir ou de parfaire leurs connaissances dans le domaine de la prévention des accidents. Et ce, dans les locaux du bpa à Berne.

Formation continue

Ouverture d'un nouveau centre

L'objectif du nouveau centre de formation du bpa est de développer ses activités formatrices afin d'élargir la sensibilisation à la prévention des accidents non professionnels.

Pour prévenir les accidents, la formation et le perfectionnement de multiplicateurs sont essentiels, car ce sont eux qui transmettront leurs nouvelles connaissances dans les communes, les entreprises, les écoles, etc.

Une analyse de marché a révélé que les spécialistes de la sécurité reconnaissent le bpa comme étant le centre de compétence pour la prévention des accidents non professionnels. Le nouveau centre de formation ambitionne de s'adresser aussi à d'autres groupes professionnels. En 2008, de nouveaux cours ont été mis sur pied, et les cours existants ont été remaniés et améliorés. Ainsi, de nouveaux cours sont proposés aux concierges ou ingénieurs de la circulation: ils y améliorent leurs connaissances de manière ciblée en acquérant des savoir-faire de prévention concrets. Pour les chargés de sécurité dans les entreprises, il s'agit d'ajouter à leurs connaissances en matière de prévention des accidents professionnels un savoir portant sur la sécurité des loisirs.

Les nouveaux locaux à disposition depuis le déménagement à la Hodlerstrasse étaient une condition préalable importante à l'existence du centre de formation. Une salle de conférences spacieuse, très bien équipée, et plusieurs salles de réunion donnent beaucoup de liberté dans l'organisation des cours. Le regroupement de l'ensemble des activités de formation dans un centre de formation interne nous permet de mieux soutenir nos sections spécialisées, tant en matière de méthodologie et de didactique que par une organisation harmonisée.

Actuellement, 19 cours en allemand et 16 en français et italien sont proposés aux différents groupes cibles (encadré). Certains de ces cours n'ont pas lieu à Berne mais, par exemple, dans les régions linguistiques correspondantes. Mais ils ont tous un point commun: ils contribuent fortement à ancrer la prévention des ANP parmi les spécialistes.

Les cours du bpa

Délégués bpa à la sécurité

- Cours d'introduction 1
- Cours d'introduction 2
- Cours de perfectionnement
- Conférence dans le cadre de l'exposition Suisse public
- Congrès des instructeurs

Instructeurs de la circulation

- Congrès des instructeurs

Enseignants

- Cours aux Hautes écoles pédagogiques
- Faire du ski: carres affûtées – virages enlevés (seulement en allemand)
- Faire du VTT: pneus robustes – jambes légères (seulement en allemand)

SSST

- L'ABC de la prévention
- Le marketing dans la prévention
- La prévention, différemment
- Accidents de la route
- Accidents de sport
- Do it yourself – les accidents dans l'habitat et le jardin
- Systèmes de récompense sous la loupe
- ECHEX ANP
- ECHEX systèmes de récompense

Concierges

- Entretien soigné – utilisation sûre (seulement en allemand)

Ingénieurs de la circulation

- Aménagement routier

Education

Promotion de la sécurité dans les écoles

Comme dans la plupart des pays industrialisés, en Suisse aussi, les accidents représentent la cause de mortalité la plus fréquente des enfants, adolescents et jeunes adultes. La formation et l'éducation étant au nombre des compétences-clé du bpa, celui-ci s'investit dans l'éducation à la sécurité dans les écoles.

Chaque année, de nombreux enfants et adolescents doivent recevoir un traitement médical suite à un accident sur le chemin de l'école ou à un accident de loisir survenu lors de jeux ou d'activités sportives. Dans la circulation routière, 14 000 enfants entre 0 et 16 ans sont concernés; dans le sport, ils sont plus de 100 000. Outre les parents, l'école peut aussi contribuer à prévenir les accidents en promouvant la sécurité dans l'enseignement. Augmenter la sécurité des enfants et adolescents est un processus en développement qui participe à l'amélioration de la qualité de la formation scolaire.

Les 14 feuilles didactiques «Safety Tools» du bpa sont gratuitement à disposition de toutes les écoles de Suisse. Elles ont pour objectif de sensibiliser les (futurs) enseignants ainsi que les élèves de l'enseignement obligatoire et postobligatoire à la sécurité. Toutes les feuilles thématiques peuvent être téléchargées sur www.safetytool.ch.

Pour promouvoir les «Safety Tools», un concours destiné aux classes des degrés supérieurs a été lancé pour la première fois en 2008. Les classes avaient pour tâche de créer un photorécit ou une histoire sur le thème de «La sécurité à vélo». Ce thème pouvait être abordé sous différents aspects comme l'équipement de protection individuelle, le comportement à vélo et les connaissances techniques de conduite ou encore l'équipement du vélo. Les meilleurs travaux ont été sélectionnés par un jury. Les classes primées ont reçu des prix en espèces pour un montant total de 20 000 francs.

De plus, et pour compléter le Safety Tool «Randonnées à vélo» destiné aux élèves des 4e, 5e et 6e primaire, le premier «Safety Game» – un jeu didactique interactif sur le thème du vélo – a été développé. Les élèves ont la possibilité de le faire sur Internet. Après avoir répondu correctement à un certain nombre de questions ils peuvent, à la fin,

participer à un tirage au sort. Les instructeurs de la circulation de la police sont aussi invités à utiliser le nouveau jeu didactique dans leurs interventions.

En 2008, quatre courts métrages sur la vitesse ont été réalisés. Ils traitaient les thèmes suivants: disposition à prendre des risques; influence des copains; comportement du conducteur après une soirée passée en discothèque ainsi que routes (infrastructure) et technique des véhicules. Les courts métrages, ainsi que la fiche pédagogique qui les accompagne, ont pour but de sensibiliser les futurs conducteurs de l'enseignement postobligatoire au thème de la vitesse.

Pour qu'à l'avenir, il soit davantage tenu compte de la promotion de la sécurité et de la prévention des accidents dans les écoles, le bpa s'efforce d'intégrer ce thème à moyen et à long terme dans la formation des enseignants de toutes les hautes écoles pédagogiques. Afin d'atteindre ce but, le bpa passe des accords avec les hautes écoles. L'intégration systématique de la promotion de la sécurité dans la formation et le perfectionnement des enseignants doit les rendre capables de multiplier les interventions sur ces thèmes dans leur champ professionnel – lors d'activités scolaires et extrascolaires – et de diminuer ainsi le risque d'accident des élèves. Pour ce faire, le bpa propose gratuitement des cours sur mesure animés par ses propres intervenants. Les contenus et le nombre d'heures sont établis en fonction des besoins de chaque haute école. En 2008, 26 cours réunissant 382 participants ont eu lieu. De plus, le bpa livre à l'«Institut für Bildungsmedien» ses moyens pédagogiques les plus récents.

Courrier bpa enfants: envoyé à un million de parents depuis 1980

Le Courrier bpa enfants rend les parents d'enfants jusqu'à 8 ans attentifs aux accidents les plus fréquents typiques de l'âge de l'enfant et leur montre quelles mesures prendre pour les éviter.

Le Courrier bpa enfants, totalement remanié en 2001, a revêtu notre nouvelle identité visuelle en 2008. De plus, la série a été augmentée de 4 numéros, soit deux ans de plus de la vie de l'enfant. Avec le soutien d'experts externes et internes, les contenus du Courrier bpa enfants sont constamment adaptés aux nouvelles connaissances, et l'avis des parents sur la présentation et le contenu est périodiquement sollicité. Cette manière de procéder permet de garantir la prise en compte des demandes et des souhaits du plus grand nombre possible de parents.

Les accidents des enfants jusqu'à 8 ans se produisent lors d'activités enfantines typiques. A partir du moment où ils ne sont plus confinés chez eux, les accidents de la circulation routière s'y ajoutent. Dès leur plus jeune âge, les enfants devraient apprendre comment se comporter face au danger ou, en d'autres termes, reconnaître et comprendre où les dangers se cachent et comment s'en prémunir. Suivant en cela l'augmentation progressive de l'autonomie et l'extension de l'espace vital de l'enfant, les parents doivent d'abord le protéger directement contre les accidents. Plus tard, ils veilleront à ce que les objets dangereux ne soient pas à portée de ses petites mains et élimineront ou sécuriseront les endroits dangereux. Dès que l'enfant est en âge de comprendre, il faut lui expliquer les dangers possibles. Enfin, tout en le guidant et en le surveillant, il s'agit de permettre à l'enfant de faire ses propres expériences et de le rendre autonome et responsable. Les meilleurs moyens de prévenir les accidents? Avoir un comportement exemplaire, faire preuve de prévoyance; observer l'enfant, lui faire des compliments et l'encourager.

La présentation de nombreux risques d'accidents n'a pas pour but d'insécuriser les parents mais plutôt de les sensibiliser aux sources de danger et de les motiver à réfléchir aux questions de sécurité. Quand bien même nos conseils et recommandations sont clairs, faciles à comprendre et à mettre en pratique, il ne sera jamais possible de prémunir tous les enfants de tous les dangers. Toutefois, le fait d'être conscient des dangers et de les prévoir permet d'éviter bien des blessures inutiles.

Depuis 1980, le Courrier bpa enfants a été envoyé gratuitement à un million de parents environ dans toute la Suisse. Actuellement, quelque 170 000 parents ayant des enfants jusqu'à 8 ans reçoivent le Courrier bpa enfants.



Conseils

Aménagements routiers ou intérieurs, prévention des accidents en milieu scolaire ou touristique, vérification de la sécurité de produits vendus sur le marché suisse... La palette de conseils reflète la variété des activités humaines. Grâce à ses compétences et à son important réseau, dont les délégués à la sécurité constituent la pièce maîtresse, le bpa œuvre pour la sécurité du quotidien de tous.

Projets

Audits de sécurité routiers et formation des vérificateurs

L'objectif des audits de sécurité routiers est d'examiner les déficits sécuritaires des projets routiers lors de nouvelles constructions, de travaux de transformation ou d'extension. Depuis peu, la Suisse aussi dispose d'une norme correspondante ainsi que d'une formation pour l'application de la procédure.

Sur demande des autorités, le bpa mène depuis longtemps de telles évaluations techniques concernant la sécurité de projets routiers. Pour ce faire, il utilisait jusqu'ici sa propre checklist.

En été 2008, l'Association suisse des professionnels de la route et des transports VSS publiait une norme relative à la procédure applicable aux audits, norme à l'élaboration de laquelle le bpa a collaboré. Vu que cette norme ne fait que décrire une procédure et qu'elle ne contient pas d'instructions détaillées quant à la manière d'agir, un premier cours de formation destiné aux vérificateurs a été mis sur pied. Ce cours était dirigé par l'Institut de planification des transports et des systèmes de transport IVT de l'EPF, des experts de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports VSS et le bpa. Ce dernier y a tenu un exposé et proposé aux participants des exercices sous forme d'exemples. En 2009, un cours est prévu en Suisse romande ainsi qu'un autre en Suisse allemande.

Le bpa espère que cette procédure, qui figure aussi parmi les mesures du programme de sécurité routière de la Confédération (Via sicura), sera bientôt adoptée lors de la réalisation de tous les projets routiers. Il a été prouvé que les audits de sécurité permettent – à peu de frais – d'éviter bien des erreurs et de rendre ainsi les routes plus sûres.

Les audits de sécurité routiers garantissent que les routes sont construites et aménagées de la manière la plus sûre possible et que le risque d'accident reste le plus faible possible. La nouvelle norme VSS décrit la procédure permettant une évaluation systématique des projets d'aménagements et présente deux types de comparaison en détail:

1. Les caractéristiques du projet déterminantes pour la sécurité sont d'abord examinées à l'aide de normes, directives et recommandations. Cet examen est suivi par l'évaluation des différences eu égard à leur importance pour la sécurité. Cette première comparaison correspond à peu près aux procédures en vigueur chez nos voisins européens.
2. Comparaison de l'état initial et du projet. Les modifications apportées pendant la construction doivent être évaluées relativement à leur importance pour la sécurité. Finalement, le rapport d'audit renseigne sur les déficits en matière de sécurité et les évalue. Le rapport ne contient toutefois pas de propositions pour améliorer les projets.

Expertise pour le nouvel arrêt de tram à Reinach/BL

Le canton de Bâle-Campagne et la commune de Reinach ont l'intention d'assainir et de réaménager la route principale du centre de Reinach. L'arrêt de tram «Reinach Dorf», partie de ce projet, pose problème, et les différentes solutions possibles sont politiquement très controversées.

Diverses variantes relatives au réaménagement de la route principale du centre de Reinach ont été élaborées. Le canton de Bâle-Campagne a demandé au bpa de les évaluer du point de vue de la sécurité routière. Les différences entre les variantes concernent le type d'arrêt ainsi que l'établissement des priorités des usagers de la route. L'arrêt de Reinach Dorf est de type «viennois». Il se caractérise comme suit: à l'arrêt de tram, le trafic qui suit ce dernier est stoppé en amont au moyen de feux lumineux. Outre le type d'arrêt existant, les variantes étaient les suivantes: «quais latéraux au milieu de la chaussée», «accès depuis le niveau de la chaussée», différentes formes d'«arrêts en avancée de trottoir » ainsi que l'«arrêt au bord de la chaussée». Les «arrêts en avancée de trottoir» sont des arrêts de tram en chaussée, où le bord du perron avance jusqu'aux rails. Le trafic motorisé doit s'arrêter lorsque le tram est à l'arrêt. A l'inverse, aux «arrêts au bord de la chaussée», ce sont les voies de trams qui s'approchent du bord du perron.

Compte tenu des besoins des différents usagers de la route, les variantes ont été classées en deux catégories: «inappropriées» ou «à recommander». L'évaluation multicritères a permis de faire la comparaison, et les variantes retenues sont: le type «viennois», le type «arrêt en avancée de trottoir» ainsi que l'«arrêt au bord de la chaussée». Les deux-roues légers doivent particulièrement être pris en compte dans le cadre des deux dernières variantes, à savoir la distance circulaire entre les voies et le perron.

Le bpa a remis la comparaison des variantes sous forme d'expertise technique au mandant. En plus d'un aperçu des variantes inappropriées, le bpa a commenté les propositions d'amélioration qu'il recommande. Ces dernières seront prises en compte dans la suite du projet. Les plans ainsi que les recommandations du bpa forment des bases de décision pour les instances politiques.

Le projet en bref

Durée

Mai à décembre 2008

Partenaires/participants

Département des constructions et de l'environnement du canton de Bâle-Campagne, département de justice, police et militaire du canton de Bâle-Campagne, commune de Reinach, bpa

Objectif

Choisir la meilleure variante du point de vue de la sécurité routière

Un paquet de mesures de sécurité pour le complexe Westside à Berne

Un centre commercial et de loisirs hors du commun a vu le jour à l'ouest de Berne. Le bpa a eu la chance d'accompagner et de conseiller les architectes et l'entreprise générale exécutante depuis la phase de projet jusqu'à la réalisation.

Dans la coexistence intégrée d'un centre commercial, d'un EMS, d'un hôtel et d'installations de loisirs, de nombreuses exigences de sécurité doivent être remplies pour les publics les plus divers. La construction insolite de l'architecte new-yorkais Daniel Libeskind exigeait une attention particulière relativement à la prévention des accidents. Une évaluation des risques a permis de proposer des mesures de sécurité. Il a fallu faire des compromis, sans toutefois sacrifier la sécurité.

Ainsi, deux garde-corps situés dans le centre commercial ont été construits d'une hauteur et d'une largeur supérieures à ce que les normes actuelles préconisent. Pourquoi ce choix? De nombreuses personnes de tous âges et de tous gabarits déambulant sur les galeries, des bousculades voire des mouvements de panique ne sont pas à exclure. Le bpa a aussi eu son mot à dire quant aux propriétés antidérapantes des revêtements de sols. En effet, lorsqu'il pleut ou lorsqu'il neige, les visiteurs apportent beaucoup d'humidité à l'intérieur du bâtiment, alors que ceux qui utilisent le parking entrent avec des chaussures sèches. Le sol devait donc être ni trop rugueux ni devenir glissant en cas d'humidité, raison pour laquelle un revêtement de sol «terrazzo» a été choisi pour les éléments de liaison.

En plus des deux exemples susmentionnés, le bpa a aussi veillé à ce qu'un niveau de sécurité correspondant aux exigences soit atteint dans les espaces suivants: parc aquatique et spa, espace enfants et cinémas.

Le bpa a aussi mis l'accent sur toute une série de mesures de protection contre l'incendie et l'évacuation en cas d'urgence. En cas de danger, tout le monde, petits et grands, jeunes et moins jeunes, aveugles et sourds doivent pouvoir trouver la sortie la plus proche. Les indications nécessaires leur seront donc transmises par haut-parleurs, signalisation aux plafonds et éclairage LED au sol.

Cet exemple prouve que dans notre société, la sécurité des bâtiments devient toujours plus complexe et importante. Souvent, les solutions standard ne conviennent pas; il faut de plus en plus fréquemment procéder à des évaluations de la sécurité et de l'affectation, et des conventions d'utilisation doivent être mises au point entre le maître de l'ouvrage, les concepteurs et les autorités. Dans ce contexte, le bpa a la possibilité d'apporter ses connaissances et ses conseils.

Plus d'informations:

- Brochure technique «Escaliers dans les immeubles et les bâtiments publics»:
www.bfu.ch/PDFLib/726_43.pdf
- Brochure technique «Garde-corps»:
www.bfu.ch/PDFLib/1186_42.pdf
- Brochure technique «Le verre dans l'architecture»:
www.bfu.ch/PDFLib/1189_42.pdf
- Documentation «Revêtements de sols: Risque de glissade dans des locaux publics et privés»:
www.bfu.ch/PDFLib/594_105.pdf
- Documentation «Sécurité dans l'habitat»:
www.bfu.ch/PDFLib/842_105.pdf

Conseil pour le plus grand skate park de Suisse

Les sports à roulettes sont un loisir extrêmement populaire et une discipline sportive à part entière qui doit s'exercer à l'écart des routes. Il est souhaitable que les communes aménagent des installations spéciales et veillent à leur entretien.

Le plus grand skate parc de Suisse se trouve à Näfels, dans le canton de Glaris. Cette installation de 1600m² a vu le jour sur le site du complexe sportif et de loisirs Linth-Arena SGU. Débutants, avancés ou cracks: tous y trouvent leur compte. Lors d'une évaluation de la sécurité, le bpa a constaté que cette installation a été soigneusement conçue et qu'elle satisfait en grande partie aux normes et aux recommandations en vigueur.

En Suisse, de nombreux skate parcs sont en discussion ou déjà en projet. Outre quelques questions de détail, mais qui ont leur importance – voir la brochure technique du bpa «Skate parcs» –, le bpa recommande les standards de sécurité suivants:

- Placer aux accès du skate parc des panneaux sur lesquels figurent les règles à respecter. Vu que ces installations sont utilisées par des publics de langues différentes, les principales règles devraient figurer sous la forme de pictogrammes. Concernant les accidents, les panneaux suivants sont importants: «Seuls les skaters munis d'un casque, de genouillères et de coudières sont autorisés à utiliser l'installation» et «L'utilisation de vélos ou de VTT est interdite».
- En principe, les skate parcs sont libres d'accès et non clôturés. Dans le cas présent, il se peut que lors de manifestations organisées sur le site Linth-Arena, des personnes y pénètrent involontairement – surtout lorsqu'il fait nuit – et risquent de tomber dans des creux (bowls). Une simple clôture permettrait d'éviter que des personnes se retrouvent inopinément sur l'installation. Lors de manifestations, il faudrait au moins dresser une clôture mobile.

- Les skate parcs doivent être contrôlés régulièrement afin de garantir leur sécurité et dépister les dangers. Pour éviter les accidents, les surfaces doivent être toujours propres. L'exploitant doit définir et respecter un rythme de maintenance incluant des contrôles visuels et fonctionnels. Ces points doivent figurer dans un cahier des charges. Il vaut aussi la peine de conclure un contrat d'entretien avec le fournisseur des installations.

Plus d'informations:

Brochure technique «Skate parcs»:

www.bfu.ch/PDFLib/1183_42.pdf



Promotion de l'activité physique dès le plus jeune âge

Les enfants qui bougent beaucoup sont en meilleure santé et plus équilibrés. Les délégués bpa à la sécurité dans les communes conseillent volontiers les enseignants afin de promouvoir – dès le jardin d'enfants – des activités physiques dans un environnement sûr.

Dans le cadre de l'étude pilote «Burzelbaum», le service de la santé de la ville de Bâle interrogeait, en 2006 déjà, quelque 30 enseignants et 300 parents sur les effets du projet initié un an auparavant. Le résultat était clair: bouger plus est non seulement profitable à la santé mais aussi à la concentration et à l'équilibre. Et les enfants qui ont un bon sens de l'équilibre bougent avec plus de sécurité, dans la circulation routière, par exemple.

Ainsi, de plus en plus de communes suisses transforment leurs jardins d'enfants en jardins d'enfants qui «bougent». Concrètement, cela revient à sortir les meubles et à installer des filets et échelles de cordes, trampolines, etc. Se pose alors inévitablement la question de l'utilisation sûre de ces nouveaux éléments favorisant l'activité physique, car il s'agit bien évidemment d'éviter tout risque de blessure sérieuse. Du fait de la surface réduite de la plupart des jardins d'enfants, les engins dynamiques (escarpolette, trampoline, etc.) en particulier posent des exigences plus élevées à l'aménagement de l'espace intérieur que ce n'est le cas à l'extérieur.

Le bpa s'est vite rendu compte que, dans de nombreuses communes, les enseignants, les parents, mais aussi les responsables politiques (commission scolaire, conseil communal) avaient besoin d'informations utiles à l'exploitation d'un jardin d'enfants qui «bouge». Afin de concilier activité physique et sécurité maximale, le bpa a édité un document de travail sur ce thème (voir encadré). Celui-ci permet aux quelque 1200 délégués bpa à la sécurité de conseiller efficacement leurs interlocuteurs dans les communes.

Pendant l'année sous rapport, les délégués bpa à la sécurité ont suivi un cours de perfectionnement sur ce thème et appris à utiliser le document de travail mentionné.

Conclusion: des jardins d'enfants sûrs et qui «bougent», c'est possible! En tenant compte des recommandations correspondantes relatives à l'aménagement et à l'exploitation, les enfants d'aujourd'hui et de demain pourront faire de précieuses expériences, acquérir d'importantes compétences et bouger en toute sécurité.

Promotion de l'activité physique au jardin d'enfants (Infos bpa)

Sommaire

- Enfants et activité physique
- Prise de conscience des dangers
- Éléments pour bouger en plein air
- Éléments pour bouger à l'intérieur

Infos bpa «Promotion de l'activité physique au jardin d'enfants»

www.bpa.ch > Habitat et loisirs > Thèmes > Aires de jeux > Promotion de l'activité physique au jardin d'enfants (encadré à droite)

Plus d'informations

Documentation «Prévention des accidents chez les enfants jusqu'à 16 ans»:

www.bpa.ch/PDFLib/530_105.pdf

Partenariat sportif avec les cantons

Une convention de partenariat a été signée entre le bpa et la Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS). Le bpa devient ainsi membre à part entière du Réseau suisse éducation + santé.

En septembre 2007, le bpa a, pour la première fois, eu l'occasion de se présenter à la CRCS dans le cadre d'un atelier organisé à Aarau. Le thème de cet atelier «Prévention des accidents dans le sport scolaire» a permis au bpa de montrer l'étendue de ses compétences dans ce domaine. Ainsi, grâce aux interventions correspondantes du bpa, d'importantes recommandations ont pu être transmises aux représentants cantonaux, et des processus ont pu être soutenus.

Les apports du bpa ne sont pas passés inaperçus auprès des responsables de la CRCS. En juin 2008, les deux organisations ont donc entamé des discussions pour un partenariat à long terme qui se sont soldées, en septembre déjà, par la signature d'une convention. Depuis lors, le bpa est un partenaire officiel des répondants cantonaux du sport et peut ainsi prendre part aux décisions relatives aux thèmes traités.

En septembre 2008, le Workshop annuel de la CRCS a permis au bpa de consolider son rôle d'expert. En effet, la discussion relative aux mesures de sécurité les plus efficaces dans et près de l'eau s'est appuyée sur deux travaux

effectués par le bpa: l'analyse scientifique des données internationales disponibles sur le thème de la sécurité dans l'eau ainsi que la nouvelle «statistique du bpa relative aux noyades mortelles, 2000–2008». Sur cette base, la CRCS, assistée par le bpa, est en train d'élaborer un catalogue de recommandations sur ce thème pour les écoles.

Le bpa est très heureux que les échanges professionnels avec les répondants cantonaux du sport ont pu être établis et institutionnalisés dans le cadre de la convention avec la CRCS. Il est convaincu qu'il peut ainsi durablement influencer les mesures de prévention des accidents prises par les cantons.

Critères de qualité pour des lieux de vacances sûrs

Les destinations de vacances suisses qui ont obtenu le label «Familles bienvenues» doivent satisfaire à des critères de qualité élevés. Le nouveau catalogue de critères accorde une place importante à la sécurité. Dans ce contexte, le bpa mène un projet pilote à Engelberg et à Grächen. Objectif: des hôtes indemnes.

Les stations touristiques suisses qui axent spécifiquement leur offre sur les besoins des enfants, des parents et des personnes qui les accompagnent peuvent demander l'obtention du label «Familles bienvenues». Pour cela, elles doivent satisfaire à plusieurs critères de qualité et s'attendre à des inspections inopinées. Les critères sont élaborés et contrôlés par la Fédération suisse du tourisme (FST). Depuis 2008, le bpa fait partie des organisations promotrices du programme de qualité de Suisse Tourisme.

Parmi plus de 30 destinations actuellement au bénéfice du label «Familles bienvenues», Engelberg et Grächen ont spontanément accepté de participer à un projet pilote du bpa provisoirement intitulé «destination sûre». Au cours d'un processus qui a impliqué toutes ses divisions, le bpa a défini une palette de quelque 40 critères relatifs à des mesures de sécurité possibles dans les domaines de la circulation routière, du sport, de l'habitat et des loisirs. D'emblée, il est apparu que les critères devaient se baser sur les accidents les plus graves et/ou les plus fréquents, et que leur mise en œuvre devait tenir compte des familles. Pour la phase pilote, le choix s'est porté sur 5 critères qui devaient être appliqués en l'espace de six mois. Les mesures choisies doivent augmenter la sécurité des baignades et des piscines, à proximité de garde-corps et d'éléments en verre ainsi que dans la circulation routière. Le langage visuel des

prospectus et de la page d'accueil de la destination de vacances doit clairement faire ressortir le port de l'équipement de protection individuelle comme le casque et/ou le gilet de sauvetage, avec une attention toute particulière à la protection des enfants.

Le bpa et les chefs délégués à la sécurité des régions Haut-Valais et Suisse centrale encadrent les stations de Grächen et d'Engelberg jusqu'à la fin de la phase pilote en automne 2009. D'ici à fin 2012 au plus tard, toutes les destinations de vacances porteuses du label devront être certifiées à nouveau conformément au nouveau catalogue de critères. Le bpa en est convaincu: la qualité va de pair avec la sécurité. Et tout le monde y gagne: les familles comme les destinations de vacances certifiées.

Plus d'informations sur le label

«Familles bienvenues»:

www.swisstourfed.ch



Familles bienvenue

Sécurité des produits

Brassards gonflables à l'examen

Dans le cadre du mandat de contrôle du marché que la LSIT (Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques) lui confère, le bpa a procédé à quelque 50 contrôles, dont deux aléatoires. Heureusement, la plupart d'entre eux se sont révélés positifs.

Chaque année, en Suisse, quelque 14 000 personnes ont un accident dans et sur l'eau. Plus de 30 de ces accidents – parmi lesquels les enfants jusqu'à 5 ans sont surreprésentés – ont une issue mortelle. Chez les enfants, la noyade représente la deuxième cause de décès accidentel, juste après les accidents de la circulation routière. Un cas mortel sur quatre est lié à l'utilisation d'aides à la natation. Face à cette réalité, il semblait donc judicieux de soumettre les brassards gonflables disponibles sur le marché suisse à un contrôle aléatoire. Au cours de l'année sous rapport, et outre les casques de sports de neige, le bpa a donc testé ces brassards pour enfants appelés «aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation» dans la norme correspondante.

Le bpa a examiné sept modèles différents achetés dans divers magasins. Les brassards sont inclus dans la Directive EPI (équipements de protection individuelle) et soumis au contrôle d'un organisme européen accrédité. La norme SN EN 13138 renvoie aussi à la norme EN 71 relative aux jouets. Ainsi, le bpa a-t-il non seulement été amené à vérifier l'étiquetage, la résistance à la traction, l'étanchéité des valves et la résistance à la perforation, mais aussi le respect des exigences chimiques posées par ex. aux phtalates (plastifiants).

Les résultats ont été entièrement satisfaisants. Toutes les exigences de sécurité étaient remplies, et le bpa n'a pas dû entreprendre d'autres contrôles. Conclusion réjouissante: les brassards gonflables vendus en Suisse répondent aux exigences légales et sont sûrs. Mais d'autres produits qui pourraient être liés à des noyades doivent encore être vérifiés.

Dans le cadre du mandat de contrôle du marché que la LSIT (Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques) lui confère via le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, le bpa a pour mission de contrôler les installations et appareils techniques utilisés dans le cadre non professionnel. Le contrôle du marché s'effectue par l'analyse d'informations, le contrôle de la publicité ainsi que des contrôles aléatoires. Ces derniers sont effectués lorsque le nombre d'informations – et, en particulier, les notifications provenant des systèmes d'alerte internationaux ICSMS et RA-PEX – relatives aux produits problématiques augmente. De même, lorsque des nouvelles normes sont intégrées dans la liste des normes suisses, les contrôles aléatoires permettent de vérifier si l'état de la technique est respecté sur le marché suisse.

Conseil juridique

Arrêts du Tribunal fédéral sur www.bpa.ch

Le bpa a rassemblé un certain nombre d'arrêts du Tribunal fédéral depuis 1999 choisis du fait de leur importance pour la prévention des accidents dans les domaines de la circulation routière, du sport, de l'habitat et des loisirs. Vous les trouverez sur www.bpa.ch.

Tous les jours, le Tribunal fédéral publie sur son site Internet www.bger.ch jusqu'à 40 nouveaux arrêts relatifs à toutes les questions relevant de sa compétence. Toutefois, les arrêts importants pour la prévention des accidents non professionnels ne ressortent ni de cette liste de nouveautés, ni du recueil officiel des arrêts du Tribunal fédéral. La compilation du bpa comble cette lacune.

Les arrêts choisis du domaine de la circulation routière concernent, par ex., les retraits du permis de conduire et les sanctions prononcées suite à des infractions aux règles de la circulation routière (excès de vitesse ou conduite en état d'ébriété, par ex.), des questions relatives à la responsabilité du propriétaire de routes (devoirs de diligence du propriétaire de la route en cas de formation de verglas par ex.), à la réduction des prestations de l'assurance-accidents pour avoir provoqué un accident de manière fautive (ne pas porter la ceinture de sécurité, par ex.) ou encore des questions relatives à la création de zones 30 km/h.

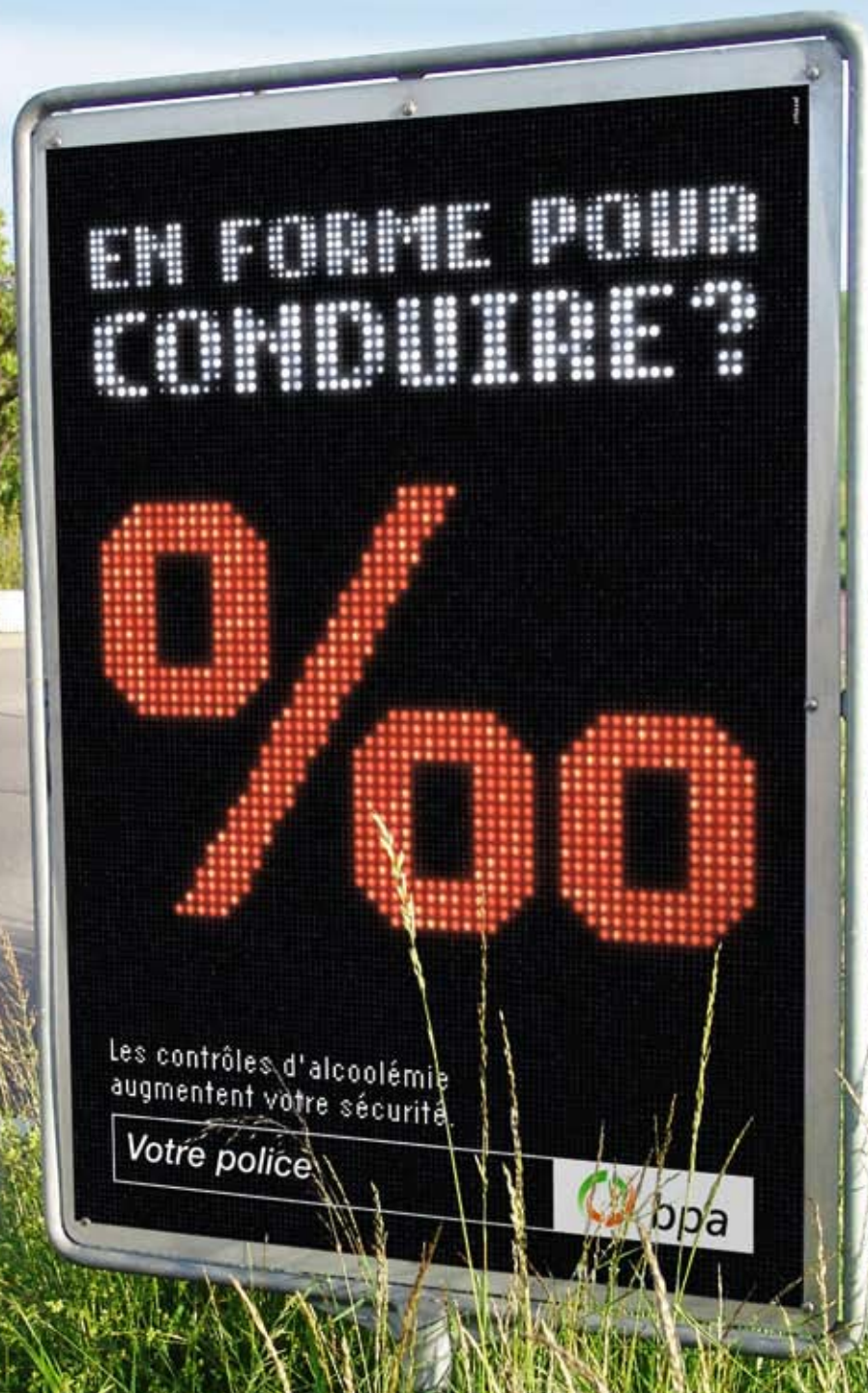
Dans le domaine du sport, les arrêts sélectionnés par le bpa concernent plus particulièrement le devoir de diligence de toutes les personnes impliquées dans différents types de sports, d'hiver comme d'été.

Enfin, dans les domaines habitat et loisirs, les arrêts retenus par le bpa concernent, entre autres, la sécurité des constructions et des produits, ainsi que les chutes et leurs conséquences (par ex., chute depuis une échelle mobile).

L'argumentation des arrêts sélectionnés contient de précieuses informations sur l'application pratique des principales prescriptions en vigueur ainsi que sur la valeur juridique des normes et recommandations techniques de sécurité. Le choix des arrêts, leur structuration, les mots-clés qui les résument et leur publication viennent ainsi enrichir les discussions relatives à la prévention des accidents.

Les arrêts du Tribunal fédéral choisis se trouvent sur:

- www.bfu.ch/French/strassenverkehr/rechtliches/Pages/default.aspx
- www.bfu.ch/French/sport/rechtliches/Pages/default.aspx
- www.bfu.ch/French/haus/rechtliches/Pages/default.aspx



Communication

Les campagnes du bpa et de ses partenaires poursuivent l'ambitieux objectif de sensibiliser à la prévention des accidents de manière motivante et ludique. Les effets de l'introduction du 0,5 pour mille s'amenuisant lentement, le bpa a choisi l'alcool au volant comme thème de sa nouvelle campagne «En forme pour conduire?».

Campagnes

Alcool: En forme pour conduire?

Fin 2008, les affiches de la campagne contre l'alcool au volant conçue par le bpa en un temps record étaient déjà visibles dans de nombreuses communes et dans certains cinémas des grandes villes suisses. La vague principale de la campagne, soutenue par de nombreux corps de police du pays, commencera en mai 2009.

Nonobstant l'introduction du 0,5 pour mille, 15% environ de tous les accidents graves et mortels continuent à être liés à l'alcool au volant. Raison suffisante pour que le bpa conçoive sans tarder une nouvelle campagne durablement efficace. En été 2008 déjà, une convention d'étroite collaboration pour cette campagne commune a été signée avec la Communauté de travail des chefs des polices de la circulation de la Suisse et de la principauté du Liechtenstein (CCCS). Les conducteurs de véhicules à moteur entre 18 et 44 ans et, en particulier, les nouveaux conducteurs représentent le public cible.

Au moyen de supports publicitaires classiques comme les affiches et les annonces, mais aussi par le biais de moyens de communication modernes comme des bandeaux publicitaires et des courts métrages sur Internet, la campagne rappelle constamment aux usagers de la route qu'il suffit de peu d'alcool pour altérer la concentration ainsi que les facultés de perception et de réaction. De plus, lors de manifestations publiques, la population peut expérimenter les effets de l'alcool au volant sur un simulateur.

Dès la mi-mai 2009, la police informera davantage et intensifiera les contrôles d'alcoolémie afin d'atteindre le deuxième objectif de la campagne qui est d'augmenter la perception subjective du risque d'être contrôlé. Mais cette campagne n'est pas seulement accusatrice et punitive, bien au contraire! La police offrira un petit cadeau aux usagers de la route responsables, une manière de souligner que les contrôles d'alcoolémie n'ont pas pour but de chicaner les conducteurs mais d'augmenter la sécurité routière.

Plus d'informations:

www.bfu.ch/French/strassenverkehr/kampagnen/Pages/fit2.aspx

Toutes les campagnes en un clin d'œil

- En forme pour conduire? (alcool au volant). Campagne du bpa, en collaboration avec les polices*
- Attaché à la vie (ceinture de sécurité). Campagne du bpa, en collaboration avec le TCS et le Conseil de la sécurité routière*
- Casque et respect sur les pistes (sports de neige). Campagne du bpa, en collaboration avec l'Association Suisse d'Assurances ASA et la Rega
- Campagne casque cycliste de la Suva, en collaboration avec le bpa*
- Campagne appuis-tête de l'Association Suisse d'Assurances ASA, en collaboration avec le bpa*
- Campagne rentrée scolaire du TCS, en collaboration avec le bpa et les polices*

* avec le soutien financier du Fonds de sécurité routière (FSR)

Sports de neige: les stands de test de casques du bpa pris d'assaut

Le casque de sports de neige suscite toujours plus d'intérêt. Lors des journées test de casques 2008 organisées par le bpa, ces couvre-chefs ont été sollicités sans discontinuer. Pour le bpa, l'action se solde par un franc succès.

Dans le cadre de sa campagne sports de neige «1000 accidents par jour. Protège-toi.», le bpa a organisé six journées test de casques sur les pistes suisses. Si la journée prévue à Flims a dû être annulée pour cause de mauvais temps, le bilan des cinq autres rendez-vous est plus que réjouissant: les 100 casques de sports de neige ont été testés quasiment sans interruption. Les stands du bpa ont accueilli quelque 2800 personnes et plus d'un millier de conseils ont pu être dispensés.

L'engouement suscité par ces journées laisse penser que les efforts de sensibilisation du bpa portent leurs fruits. Les amateurs de sports de neige semblent davantage touchés par la sécurité. Une prise de conscience dont le bpa se félicite car, en moyenne, plus de 10% des skieurs et snowboarders accidentés subissent une blessure à la tête. Le casque prévient des blessures cranio-cérébrales graves, lourdes de conséquences pour les victimes et coûteuses pour la société.

Premier succès pour la campagne sports de neige et son armada d'hélicoptères: au cours de la saison 2007/08, la part des personnes casquées sur les pistes suisses est passée de 52 à 58%. Toutefois, 42% des adeptes de sports de

neige ne portent toujours pas de casque et, chaque jour, 1000 personnes sont accidentées. Ce bilan incite le bpa et ses partenaires – l'Association Suisse d'Assurances ASA et la Rega – à continuer ensemble leurs activités préventives dans les sports de neige au cours des prochaines saisons, et à poursuivre la campagne jusqu'en mars 2010.

Plus d'informations:

www.protegetoi.ch

Journée nationale de la lumière avec le conseiller fédéral Moritz Leuenberger

Dans la circulation, la visibilité est un élément essentiel de la sécurité. Le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a transmis ce message le 27 novembre 2008 en guidant des enfants à un carrefour sur le chemin de l'école. Il a ainsi répondu à l'invitation du groupe de travail Sécurité par la visibilité dont fait partie le bpa.

A l'occasion de la 2e Journée nationale de la lumière, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a accompagné des élèves de l'école primaire Kirchenfeld de Berne. Lui-même équipé d'une veste à réflecteurs, le ministre des transports et ses jeunes accompagnants ont ainsi signalé l'importance d'une bonne visibilité pour la prévention des accidents – surtout en hiver, quand les journées sont plus courtes et les intempéries plus nombreuses. Moritz Leuenberger souligne d'ailleurs l'importance de cette initiative au travers de son blog: «De telles campagnes doivent être perpétuées pour contribuer à diminuer les accidents de la route, à l'image de la campagne pour la rentrée scolaire», écrit-il. Le corps suisse de police et les délégués bpa à la sécurité ont participé activement à la Journée de la lumière. Ils ont été soutenus par des communes, des écoles, l'Union suisse des mécaniciens en cycles et motos (USMCM), des marchands de cycles et d'autres milieux professionnels. Avec le slogan «Visibilité = Sécurité – Soyez éclairé dans l'obscurité!», les usagers de la route en Suisse ont été sensibilisés à l'importance d'un éclairage ou d'un équipement optimal par des affiches et lors de contrôles ciblés. Des bandes réfléchissantes ont été distribuées. Une checklist de sécurité a été délivrée lors de diverses manifestations d'informations pour les écoliers, les parents et les aînés. Plus de 1000 agentes et agents de plus de 80 corps de police ont promu ainsi la sécurité par la visibilité pendant la journée de l'action, soutenue financièrement par le Fonds de sécurité routière FSR.

Le groupe de travail Sécurité par la visibilité, constitué du bpa, de la CCCS (Communauté de travail des chefs de police de circulation routière de Suisse et de la Principauté du Lichtenstein) et du groupe de travail des instructeurs de la circulation de la CCCS, a lancé la première Journée de la lumière en 2007.

Plus d'informations:

www.journeelumiere.ch



Le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a accompagné des élèves bernois sur le chemin de l'école.

Publications

Un nouvel habit pour les publications

Amorcé en 2007, le projet de refonte de l'identité visuelle du bpa a trouvé sa pleine réalisation en 2008, avec la parution d'un grand nombre de publications dans leur nouvel habit. Brochures d'entreprise, pour le grand public ou les multiplicateurs, toutes ont pris un coup de jeune!

Paru pour la première fois en juin 2008, le magazine «objectif sécurité» fait la part belle aux initiatives pour la promotion de la sécurité dans les communes et dans les entreprises. Avec des rubriques qui leur sont spécifiquement consacrées, les délégués à la sécurité et les chargés de sécurité en entreprise bénéficient d'une plate-forme pour présenter leurs réalisations et s'inspirer de celles de collègues de toute la Suisse. En outre, chaque numéro d'«objectif sécurité» explore de manière approfondie un thème prioritaire du bpa. Ces articles s'adressent tant aux multiplicateurs qu'à toute personne susceptible de s'intéresser aux problématiques de la sécurité non professionnelle.

Au chapitre des publications pour le grand public, une trentaine de brochures d'informations générales a été achevée dans le temps record d'une année à peine. Elles présentent de manière succincte et attrayante les thèmes les plus divers de la prévention. Avec, à chaque fois, en conclusion, trois conseils de sécurité de base destinés à s'inscrire dans la mémoire de tous les lecteurs! Quant aux publications d'entreprise, le rapport annuel présente désormais les activités du bpa au gré de ses quatre compétences clé: recherche, formation, conseil, communication.

Ce panorama ne serait pas complet sans évoquer le portrait du bpa qui a été remanié pour refléter de manière plus précise la vaste palette d'activités de l'entreprise. Ainsi, le cycle de prévention, qui constitue le fondement de la stratégie du bpa est-il expliqué. La formulation des objectifs et des programmes préventifs se base sur l'analyse des causes d'accidents et des risques. Les mesures préventives les plus prometteuses sont définies dans un processus où les synergies entre la recherche et la pratique sont essentielles. Pour leur mise en œuvre, le bpa travaille de concert avec l'ensemble de ses partenaires, de sorte à assurer une coordination et une complémentarité optimales. Le cycle de prévention se conclut par un contrôle systématique des résultats.

Toutes les publications du bpa sont à découvrir à l'adresse www.bpa.ch



Au goût du jour: un grand nombre de publications ont été adaptées à la nouvelle identité visuelle du bpa en 2008.

Réseau

Afin de pouvoir remplir au mieux sa mission de prévention des accidents, le bpa collabore avec de nombreuses institutions. La Suva est un partenaire de longue date: avec elle, le bpa organise chaque année une campagne commune pour promouvoir le port du casque cycliste.

Partenariat

La recette de la Suva pour prévenir les ANP: campagnes grand public et prestations spécifiques

Conformément à l'article 88 de la Loi fédérale sur l'assurance-accidents LAA, la Suva – à l'instar des autres assureurs LAA – a l'obligation de promouvoir la prévention des accidents non professionnels. A cette fin, les assureurs LAA forment le conseil de fondation du bpa et sont eux-mêmes actifs dans le domaine de la prévention des accidents.

Les contacts étroits que la Suva entretient avec les entreprises dans le domaine de la sécurité du travail lui offrent d'excellentes possibilités d'atteindre très directement les groupes cibles, aussi dans le domaine de la prévention des accidents non professionnels.

Avec SuvaLiv, elle poursuit une triple stratégie: en proposant des cours de formation aux cadres et aux spécialistes de la sécurité au travail et de la promotion de la santé dans les entreprises, la Suva transmet ses connaissances sur le pourquoi et le comment de la prévention des accidents de loisirs. En lien étroit avec ces prestations, elle propose aussi des conseils individuels aux entreprises assurées à la Suva employant plus de 100 personnes. Elle les assiste au moyen de toutes sortes de produits et de modules d'expérimentation afin de leur permettre de sensibiliser et de motiver le personnel à adopter un comportement sûr pendant les loisirs. Concernant des accidents prédominants choisis, SuvaLiv organise aussi des campagnes de prévention grand public sur plusieurs années. Celles-ci sensibilisent aussi bien la population dans son ensemble que les personnels des entreprises, et livrent les bases pour des actions concrètes et des conseils en entreprise. Selon le thème et les modalités des campagnes, SuvaLiv travaille étroitement avec des partenaires-clé dont le bpa et, par ex., les associations sportives nationales.

Une évaluation interne récente des activités préventives de SuvaLiv depuis 1994 (début de ce type d'activité) a révélé que les campagnes (casque cycliste, sports de neige, football) tout comme les conseils aux entreprises diminuent le nombre de ces accidents. Résultat: les économies réalisées sur les prestations d'assurance sont dix fois supérieures aux dépenses consenties par la Suva pour la prévention. C'est bien connu: mieux vaut prévenir que guérir, et la preuve est faite que c'est aussi meilleur marché!

Faits et chiffres

La Suva est une entreprise indépendante de droit public assurant près de 100 000 entreprises, soit 1,9 million d'actifs et de chômeurs, contre les conséquences des accidents et des maladies professionnels. Sur mandat de la Confédération, la Suva assume également la gestion de l'assurance militaire. Les prestations de la Suva comprennent la prévention, l'assurance et la réadaptation. La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention. Les gains réalisés profitent exclusivement aux assurés. Les partenaires sociaux et la Confédération sont représentés au sein de son Conseil d'administration.

Le bpa. Pour votre sécurité.

Le bpa est le centre suisse de compétences pour la prévention des accidents. Il a pour mission d'assurer la sécurité dans les domaines de la circulation routière, du sport, de l'habitat et des loisirs. Grâce à la recherche, il établit les bases scientifiques sur lesquelles reposent l'ensemble de ses activités. Le bpa propose une offre étoffée de conseils, de formations et de moyens de communication destinés tant aux milieux spécialisés qu'aux particuliers.

Plus d'informations sur www.bpa.ch.